

# DEMANDE DE SUBVENTION DEPLACEMENT CLUBS SPORTIFS ANNEE 2024



Vous remplissez cette fiche uniquement si vous demandez une subvention affectée spécifiquement aux déplacements liés aux compétitions sportives réalisées par votre club à partir du niveau régional et en dehors de l'Ille et Vilaine. Ce document est à remettre avant le vendredi 7 juin 2024.

**Nom de l'association :** .....

**Président de l'association ou référent du dossier :**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Email : .....

**LES DEPLACEMENTS :** (tableau à compléter par une fiche annexe si besoin)

<u>EQUIPE / COMPETITIONS</u>	<u>DATES</u>	<u>LIEUX</u>	<u>DEPENSES</u>

**Coût total des déplacements**

€

**Subvention sollicitée**

€

**Toute demande transmise sans les pièces justificatives (factures, inscriptions...) ne sera pas traitée.**

Date et signature du Président : Fait à Mordelles, le .....

Partie réservée au service

Date :

Projet accepté

A hauteur de : ..... €

Projet refusé

Note explicative subvention Aide à l'arbitrage et aux déplacements - 2024

La commune de Mordelles accompagne les clubs sportifs dont les équipes ou les sportifs évoluent à partir du niveau régional. La commune dispose d'un budget de 7 000 € (pour information budget 2023).

**Cette enveloppe est répartie par les élus selon le nombre de demandes enregistrées par la mairie chaque année.**

Critères d'attribution :

**1. Aide à l'arbitrage**

Vous pouvez solliciter une subvention pour les **frais d'arbitrage liés aux compétitions sportives réalisées ou organisées par votre club à partir du niveau régional**. Une facture de votre comité, ligue ou fédération doit être jointe au dossier.

**2. Aide aux déplacements**

La commune aide les clubs pour **les déplacements liés aux compétitions sportives réalisées par votre club à partir du niveau régional et en dehors de l'Ille et Vilaine** (les déplacements réalisés dans le département dans le cadre d'un championnat régional ou d'une compétition individuelle régionale/nationale) ne sont pas pris en compte.

Les frais d'hébergement et de nourriture le temps de la compétition ne sont pas pris en compte également.

Vous devez joindre les factures éventuelles suivante :

- Frais d'essence, frais de péage, facture SNCF, location de véhicule ou attestation du président si des familles ou joueurs sont indemnisés.